



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Nettoyant pour Vitres Été

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Nettoyant pour Vitres Été

Numéro CAS : 64-17-5

Désignation(s) alternative(s) : Alcool éthylique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyage des surfaces générales dans le domaine sanitaire

1.2.1 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Weber AG

Felsenaustrasse 32

7000 Chur

Telefono: +41 81 286 16 16

info@weberprevost.ch

Sito web: www.weberprevost.ch

Service fournissant des informations :

info@1aclean.ch

Téléphone : +41 77 510 72 85



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

1.3 Numéro d'appel d'urgence

145 Tox Info Suisse

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classe de danger : Lésion oculaire grave/Irritation oculaire

Catégorie : 2

Classe de danger : Flam. Liq. 2

Mention de danger : H319

L'explication des abréviations est fournie à la section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mot de signalement : Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger

H319 Provoque une irritation grave des yeux

Conseils de prudence

Conseils de prudence – Prévention



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Réaction

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer.

Étiquetage des emballages contenant moins de 125 ml :

Mot de signalement : Danger

Symbole(s) de danger : GHS 07



2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Selon les résultats de son évaluation, cette substance n'est ni PBT ni vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (PE) à une concentration $\geq 0,1\%$

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Éthanol < 3%

Formule brute : C₂H₆O

Masse molaire : 46,07 g/mol

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-xxxx



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Numéro CAS : 64-17-5

Numéro CE : 200-578-6

Numéro d'index : 603-002-00-5

Nom de la substance : Tensioactifs < 5%

SECTION 4 : Premiers secours

En cas d'inhalation : Fournir de l'air frais

En cas de contact avec la peau : Aucune mesure particulière requise

En cas de contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes, consulter un médecin par précaution

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation, nausée, vomissements, douleurs abdominales, difficultés respiratoires, vertiges, somnolence

4.3 Indications sur les soins médicaux urgents et les traitements particuliers nécessaires**

Aucune connue

****SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****

5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des agents d'extinction secs, du dioxyde de carbone (CO₂), de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut développer une pression sous des conditions d'incendie. Risque d'explosion et d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se propagent au sol et forment un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion. Combattre l'incendie avec les précautions habituelles à une distance appropriée. Porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau pulvérisée pour refroidir.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Risque de glissade, observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les eaux souterraines. Éliminer les eaux de lavage contaminées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour des quantités importantes, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour de petites quantités, essuyer avec un matériau absorbant. Pour des quantités plus importantes, ramasser avec du sable ou un liant universel et déposer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Lutte contre l'incendie : voir section 5.

Équipement de protection individuelle : voir section 8.

Matériaux incompatibles : voir section 10.

Informations sur l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques. Bien ventiler les zones. Interdiction de fumer, éloigner des sources d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés. Protéger de l'exposition au soleil et des températures supérieures à 30 degrés. Stocker les récipients en position verticale et les garder fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Éthanol

Source : SUVA

Numéro CAS : 64-17-5

Identification : VME

Valeur VME : 960 mg/m³, 500 ppm



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Valeur limite courte : 1000 mg/m³, 1920 ppm

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Toujours bien ventiler.

Mesures de protection individuelle : porter une protection adéquate pour la peau et les yeux (blouse de laboratoire, filet à cheveux, gants, chaussures de sécurité, lunettes de protection).

Se laver les mains régulièrement et appliquer une crème hydratante. Éviter le contact avec les yeux.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale : aucune mesure particulière.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : Alcool

pH : Non déterminé

Point de fusion : -114,5 °C

Point d'ébullition : 78,32 °C

Point d'éclair : Supérieur à 12 °C

Taux d'évaporation : Non déterminé

Inflammabilité : Non déterminée

Limites d'explosion : Non déterminées

Pression de vapeur : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Densité : 0,7893 g/cm³ à 20 °C



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Solubilité dans l'eau : Miscible/totalement soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non déterminé

Température d'auto-inflammation : Non déterminée

Température de décomposition : Non déterminée

Viscosité : Non déterminée

Propriétés oxydantes : Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse en cas de stockage et de manipulation conformes aux prescriptions. Risque d'inflammation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur, des sources d'ignition et de l'exposition au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Toxicité aiguë

Aucun effet nocif connu.

Effet corrosif/irritant sur la peau

Aucune irritation cutanée connue.

Lésion oculaire grave/irritation oculaire

En cas de contact direct avec les yeux, une irritation peut survenir.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales dans une installation autorisée de traitement des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

14.3 Classes de danger pour le transport

Aucune signalisation de danger pour le transport requise.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/Polluant marin : Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC : Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations concernant la sécurité, la santé et l'environnement/législation spécifique à la substance ou au mélange**

Conformément à la réglementation nationale suisse en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

****SECTION 16 : Autres informations****

Abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure



Fiche de sécurité conforme à ChemV 2015 – SR 813.11 Établie le 22.08.2024

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS-Nr. : Chemical Abstracts Service

H225 : Liquide et vapeur facilement inflammables

MAK : Valeur limite d'exposition moyenne pondérée

PPM : Parties par million

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable